

Pour la libération de Naama Asfari **Militant Ivryen sahraoui des droits de l'homme,** **Prisonnier politique au Maroc**

Depuis novembre 2010, 24 militants sahraouis, tous civils, dont notre concitoyen Ennâama Asfari, sont emprisonnés à la prison militaire de Salé, près de Rabat au Maroc, à la suite du démantèlement brutal du camp dans le désert dans lequel s'étaient retirés 15 000 sahraouis pour protester contre leur situation.

Dans la nuit du 16 au 17 février, ils ont été jugés et condamnés par un tribunal militaire en violation du droit international et de la législation marocaine.

Selon Amnesty International, leur procès a été entaché d'irrégularité et les droits élémentaires des prévenus n'ont pas été respectés. Malgré la pression des forces policières, présentes jusque dans la salle d'audience, les militants sahraouis ont tout de même pu témoigner devant le tribunal. Ils ont décrit et dénoncé leur enlèvement par la police marocaine, les humiliations, tortures et traitements inhumains, les pressions psychologiques, les procès-verbaux fabriqués ou falsifiés...

Malgré la violence des traitements subis, le tribunal a refusé de faire pratiquer des examens médicaux pour prouver les sévices dont ils ont été victimes. Ils ont courageusement rejeté la compétence de ce tribunal militaire, qui selon Amnesty International *"est contraire aux normes d'équité reconnues au plan international"*.

Militants des droits de l'Homme, ils ont réaffirmé vouloir poursuivre leur lutte pacifique contre la colonisation marocaine et pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Ils ont rendu un hommage appuyé à leurs familles qui les soutiennent en manifestant jusque devant le tribunal, à leurs défenseurs mais aussi aux organisations internationales et marocaines (AMDH) des droits de l'Homme, aux nombreux observateurs internationaux et aux représentants d'ambassades qui ont tous été fortement impressionnés par leur détermination.

Après 8 jours d'un procès, joué d'avance, le tribunal militaire les a condamnés à de très lourdes peines de prison :

- 8 militants sont condamnés à perpétuité,
- 4 autres à 30 ans
- 7 à 25 ans.
- 2 à 20 ans.

Notre concitoyen Ennâama Asfari, écope lui, d'une peine de 30 ans de prison.

Considérant que face au silence médiatique qui entoure la situation du peuple sahraoui, il nous appartient de dénoncer ce verdict scandaleux et d'être solidaires de ce peuple qui lutte pour faire valoir ses droits reconnus par la communauté internationale.

Considérant que le procès qui a vu la condamnation des 24 militants sahraouis était inéquitable et qu'il ne leur a pas permis d'assurer leur défense dans le cadre des conventions internationales.

Le conseil municipal d'Ivry :Affirme sa solidarité aux condamnés et à leurs familles

Décide de parrainer Ennâama Asfari, citoyen Ivryen

Soutiendra les initiatives organisées en solidarité avec les condamnés.

Demande au gouvernement français de s'engager fermement pour :

- obtenir la libération des 24 condamnés,
- la mise en œuvre du droit à l'autodétermination par l'ONU et bloqué par le Maroc avec le soutien de la France au Conseil de sécurité
- l'extension du mandat de la Minurso (Mission des nations Unies au Sahara occidental) à la surveillance des droits de l'Homme au Sahara occidental.